

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 - Candidature de la Ville de Paris - Soutien de la Ville de Dijon

Monsieur Rozoy, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est portée candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Par délibération du 27 juin 2016, la Ville de Dijon a apporté son soutien à cette candidature et a émis le vœu qu'elle soit retenue par le Comité International Olympique.

La transformation, depuis le 25 avril 2017, de la Communauté Urbaine du Grand Dijon en Métropole donne à sa ville centre une position nouvelle qui lui permet de valoriser ses atouts dans le cadre de cet événement planétaire qui incarne des valeurs sportives, éducatives et citoyennes.

Dotée d'équipements structurants et bénéficiant d'infrastructures de qualité, elle se doit de tirer parti de sa situation géographique favorable et pourrait ainsi se positionner pour constituer une base arrière dans le cadre de la préparation d'équipes nationales.

Le stade Gaston Gérard, le Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, la piscine olympique, le stade Colette Besson, le stade des Poussots, sont autant de sites susceptibles d'accueillir des sportifs dans les meilleures conditions, en complémentarité avec les installations du CREPS, propriété de la Région.

Labellisée ville active et sportive, pour sa politique volontariste en faveur de l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes, il apparaît naturel que la Ville de Dijon participe à la mobilisation autour de ce projet.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'apporter le soutien de la Ville de Dijon à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024;

2 - émettre le voeu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique et annoncée officiellement le mercredi 13 septembre 2017.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ